

## Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 28 décembre 1874

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (410r, 411r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Guillaume Ernest Cresson, 28 décembre 1874, consulté le 10/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47981>

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 décembre 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)

Lieu de destination 41, rue du Sentier, Paris

### Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens : Godin examine les comptes de la liquidation provisoire.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

# Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gauchet \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 04/10/2023

---

Genève 23 Décembre 1876

Monsieur Gresson,

Si vous avez reçu la liquidation  
incriminée vous trouverez page 43, la  
masse active mobilière établie comme l'a  
compris M. Gauchet, notaire, et à la  
page 45 les abandonnements proposés.  
Vous aurez ainsi l'état que vous me demandez.

Il en résulte que sur le fonds de recouvrement  
j'ai dû faire rentrer 743.000 francs pour les  
verser à M<sup>me</sup> Gadin, plus 55.855 francs  
d'actions en portefeuille. Le supplément  
des sommes versées que M<sup>me</sup> Gadin a reçues  
consiste en intérêts payés et en provisions.

Il m'est resté en valeurs mobilières  
toutes les créances en retard ou incouvrables,  
en même temps que les matières premières  
et les marchandises en magasin.

Le détail de partie de ces sommes se  
trouve pages 35 et 46, et le reste se compose  
de la partie non réalisable du détail de la  
page 43 et de la page 46.

Vous pourrez remarquer en haut de la  
page 45 que M<sup>e</sup> Gauchet, notaire, m'a

pas été aussi large que les reports  
viennent de s'être sur les bénéfices de  
1863; il les a évalués seulement à  
187.000 francs, lorsqu'il s'est agi de faire  
une part dans ces bénéfices, et les reports  
les portent à 303.906 francs; et sur un  
tableau des bénéfices annuels les mêmes  
reports portent les bénéfices de 1863  
à 275.937 francs.

Agissez, je vous prie, cher  
Monsieur, mes sentiments dévoués

Guizot.